

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00022 Numéro SIREN : 480 466 838 Nom ou dénomination : A.FRESCO
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/010465

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2021

10465

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : MOULIN DE LA GARDE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 48046683800012		38780 EYZIN PINET	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2020			31/12/2019
		Brut 1	Amort., provis* 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI		
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 078	767
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	26 078	767
AS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU		
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	356	20
C R	Autres créances (3)	BZ	CA		1 693
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG		75 476
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		76
TOTAL (III)		CJ	CK	356	77 264
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	26 434	78 031
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. : *		Immobilitations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

cer à l'acte conforme

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600)	DA	600	600
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	60	60
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	44 332	53 558
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	13 804	-9 225
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	58 796	44 992
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	2 051	21 413
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 660	2 824
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 112	9 200
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt. régul.	Autres dettes	EA	5 412	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	19 235	33 437
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	78 031	78 429
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	19 235	33 437
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO							Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG	143 300	FH		FI	143 300	215 329
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	143 300	FK		FL	143 300	215 329
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	58	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	143 358	215 340
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	18 076	17 684
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	91 687	128 468
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	794	1 488
	Salaires et traitements*					FY	12 570	57 147
	Charges sociales (10)					FZ	4 864	19 256
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	573	520
	Dotations - dotations aux provisions					GB		
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	356	
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	3	2
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	128 923	224 565
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	14 436	-9 225
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	14 436	-9 225

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		
		Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	632	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	143 358	215 340
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	129 555	224 565
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	13 804	-9 225
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY		
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	IG		
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transfert de charges	A1	58	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
Dont montant des cot. sociales oblig. hors CSG-CRDS	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6			
Obl.	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7			
Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Charges except.	Produits except.		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
Terrains			KG		KH		KI
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9			KL
R		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1			KO
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2			KR
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composant	M3		KS		KU
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*	KV	9 490	KW		KX
E		- Matériel de transport*	KY	7 500	KZ		LA
L		- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	9 855	LC		LD
L	Immobilisations corporelles en cours		LE		LF		LG
E	Avances et acomptes		LH		LI		LJ
S	TOTAL III		LK		LL		LM
			LN	26 845	LO		LP
F	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
I	Autres participations		8U		8V		8W
N	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V
	TOTAL IV		LQ		LR		LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OG	26 845	OH		OJ
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	
				par virement de poste à poste 1		Rééval légale ou éval en équ 4	
I	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		C0		D0	D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	1X
Terrains			LX		LY		LZ
C	Constructions	- Sur sol propre	MA		MB		MC
R		- Sur sol d'autrui	MD		ME		MF
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions	MG		MH		MI
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ		MK		ML
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements	MM		MN	9 490	MO
E		- Matériel de transport	MP		MQ	7 500	MR
L		- Mat. de bureau et informatique, mobilier	MS		MT	9 855	MU
L	Immob. corporelles en cours	MY	MV		MW		MX
E	Avances et acomptes	NC	MZ		NA		NB
S	TOTAL III		ND		NE		NF
			NG		NH	26 845	NI
F	Participations évaluées (mise en équ.)		0U		M7		0W
I	Autres participations		0X		0Y		0Z
N	Autres titres immobilisés		2B		2C		2D
	Prêts et autres immob. financières		2E		2F		2G
	TOTAL IV		NJ		NK		2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		OK		OL	26 845	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2020	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle. Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO Néant *						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant								
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*								
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux élim. sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.		
Frais d'établ. et dével. TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE		PF		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Inst. tech., matériel et outillage ind.		PZ		QA		QB		QC		
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers		QD	9 490	QE		QF		QG	9 490	
immob. - Matériel de transport		QH	7 500	QI		QJ		QK	7 500	
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	8 515	QM	573	QN		QO	9 088	
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	25 505	QV	573	QW		QX	26 078	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	25 505	OP	573	OQ		OR	26 078	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES								
Immobiliat* amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
N Inst. gales., agenc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
C Inst. gales., agenc. & am. div.		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
R Mat. bur. & inf. mob.		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
P Emb. récup., div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO		
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)			NZ
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR		

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	356 6V	6W	356
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	356 TZ	UA	356
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	356 UC	UD	356
- d'exploitation		UE	356 UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise :				SAS A.FRESCO				Néant 			
-------------------------------	--	--	--	--------------	--	--	--	--	--	--	--

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3																																																														
De l'actif	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN																																																																
Immo-	Prêts (1) (2)	UP		UR		US																																																																
bilisé	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW																																																																
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Cré. repr. * (Prov. dépr. UO) Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux	VA UX Z1 UY UZ																																																																				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">Etat et</td> <td>Impôts sur les bénéfices</td> <td>VM</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>autres</td> <td>Taxe sur la valeur ajoutée</td> <td>VB</td> <td>1 693</td> <td></td> <td>1 693</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>collectivités</td> <td>Autres impôts, taxes, versements assim.</td> <td>VN</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>publiques</td> <td>Divers</td> <td>VP</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Groupes et associés (2)</td> <td>VC</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)</td> <td>VR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>	Etat et	Impôts sur les bénéfices	VM								autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 693		1 693					collectivités	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN								publiques	Divers	VP									Groupes et associés (2)	VC									Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR																
Etat et	Impôts sur les bénéfices	VM																																																																				
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 693		1 693																																																																	
collectivités	Autres impôts, taxes, versements assim.	VN																																																																				
publiques	Divers	VP																																																																				
	Groupes et associés (2)	VC																																																																				
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR																																																																				
	Charges constatées d'avance	VS	76		76																																																																	
	TOTAUX	VT	2 144		2 144																																																																	
RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD																																																																			
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE																																																																			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF																																																																			

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y										
Autres emprunts obligataires (1)	7Z										
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG									
	à + de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A										
Fournisseurs et comptes rattachés	8B		4 660		4 660						
Personnel et comptes rattachés	8C		3 091		3 091						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		3 364		3 364						
Etat et	Impôts sur les bénéfices	8E	632		632						
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25		25						
Collectivités	Obligations cautionnées	VX									
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
Groupes et associés (2)	VI		2 051		2 051						
Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K		5 412		5 412						
Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L										
	TOTAUX	VY	19 235		19 235						
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032						
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK								
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL								

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO										Exercice N, clos le : 31/12/2020	
Néant											
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rénumération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA 13 804	
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WB	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										WE	
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.										WG	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RB	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)*										XX	
Amendes et pénalités										XZ	
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7 632	
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										L7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										I8	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										ZN	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU	
Dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212)										SW	
Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art. 39-1-3 et 212 bis)										M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR 14 436	
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS	
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes imposition										WU	
Particuliers et impos.										WV	
Autres plus-values imposées au taux de 19%										WH	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP	
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										WW	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)										XB	
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										I6	
Majoration d'amortissement *										WZ	
Entreprise nouvelle 44 septies										XA	
Entreprise nouvelle art. 44 septies										XZ	
Jeunes entre. innovantes (art 44 septies A)										ZY	
Sociétés d'investissement immo.										XD	
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)										XF	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)										XC	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)										PB	
Zone de revitalisation rurale (44)										XS	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XG	
Déd. div. (cf. feuillet séparé)										ZI	
dont déd. except. (art 39 decies)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F)											
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)											
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
TOTAL II										XH	
III. RESULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation										XI 14 436	
des déficits reportables :										XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)										XL 10 225	
RESULTAT FISCAL										XN	
BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XO 4 211	

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO				Néant			
I. SUIVI DES DEFICITS							
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)						K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice						K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)						K5	10 225
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)						K6	-10 225
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)						YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)						YK	-10 225
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis A1 1 du CGI, dotations de l'exercice						ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT							
(à détailler sur feuillet séparé)						Dotations de l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1, 1° bis A1. 2 du CGI*						ZV	
Provisions pour risques et charges*						ZW	
						8X	8Y
						8Z	9A
						9B	9C
Total des provisions pour risques et charges						8X	8Y
Provisions pour dépréciation*							
						9D	9E
						9F	9G
						9H	9J
Total des provisions pour dépréciation						9D	9E
Charges à payer							
						9K	9L
						9M	9N
						9P	9R
						9S	9T
Total des provisions pour charges à payer						9K	9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032							
TOTAUX						YN	YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A							
ligne WI ligne WU							

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant					
TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D		-9 225			
	Prélèvements sur les réserves	0E					
	TOTAL I	0F		-9 225			
Affectat*	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD		-9 225			
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG					
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		-9 225		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT	69 426	99 122	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	2 350	6 180
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	3 015	4 836
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	16 895	18 330
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	91 687	128 468
		impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	546
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	248	868
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052				YX	794	1 488
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	14 700	20 983	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	5 694	6 942	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2020)*			OB	12 570		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP			
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH			
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
					PV à 19 %	JM	
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	
				PV à 19%	JP		
				PV à 0% (1 Imputation	JL		
				PV à 0% (1 Imputation	JC		
					JO		
					JF		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH			
N°SIRET de la société mère				JJ			

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)				B (Ventilation par taux)				
			A				C	

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement). ☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).						
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant		*		
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%		
1		2	3	4		
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long terme N-2						
subies au cours N-3						
des dix exercices N-4						
antérieurs N-5						
(montants restant à N-6						
déduire à la clôture N-7						
du dernier exercice) N-8						
N-9						
N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long N-2						
terme subies N-3						
au cours des N-4						
dix exercices N-5						
antérieurs N-6						
(montant restant N-7						
à déduire à la N-8						
clôture du dernier N-9						
exercice) N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant					*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	0	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	0	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	0	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	0	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	0	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	0	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	0
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	0	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation	HR		

Exercice ouvert le : 01/01/2020		Régime "simplifié d'imposition" ☐		Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2020		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐		ou "réel normal" ☒ taxation au tonnage ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
SAS A.FRESCO MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET N° Siret : 48046683800012					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
Dénomination : N° Siret :					
Adresse :					
B ACTIVITE					
Activités exercées (souligner l'activité principale) :			ACTIVITES ARTISTIQUES		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 15 %		4 211	
		Bénéfice imposable au taux de 28 %			
		Bénéfice imposable au taux de 31 % (ou 26,5% ou 27,5%)			
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
2 Plus-values					
PVLVT imposables au taux de 15%					
PVLVT imposables		Autres plus-values imposables		Plus-values à LT imposable	
à 19 %		à 19 %		à 0% (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher le case selon le cas).					
Ent. nouv. art. 44 sexies		Jeunes entre. innovantes		Zone franche urbaine - Terr. entr.	
Ent. nouv. art. 44 septies				Zone franche d'activité	
Sociétés d'invest. immo. cotées		Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :					
productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt					
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS					
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-1-1), cochez la case :					
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, Indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale :					
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-1-2), cochez :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale :					
G COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, Indication du logiciel utilisé WINSIS					
Examen de conformité fiscale					
Nom, adresse, téléphone, télécopie :					
- du comptable * : FIDUCIAL					
Téléphone : 04 74 78 82 82 21 QUAI RIONDET					
38200 VIENNE					
- du conseil * :					
Téléphone :					
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :					
n° agrément					
Visa : CGA/AGA					
Viseur conventionné					
A EYZIN PINET le 08/06/2021					
Nom du déclarant M FAYSSE ERIC					
Qualité du déclarant :					

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A.FRESCO																	
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2020																	
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)															
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)															
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)															
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(e) (f) (g) (h)															
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)															
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)															
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. année du versement (3) Montant des sommes versées <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 30%;">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th colspan="2">Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> </tr> <tr> <th>(4)</th> <th>(5)</th> <th>(6)</th> <th>(7)</th> <th>(8)</th> </tr> </table>	Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).			Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).														
	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires	Remboursements													
(4)	(5)	(6)	(7)	(8)													
M COMMECY PATRIC PRESIDENT MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET	59	2020	12 570														
MME PILLARD MARION ASSOCIE MOULIN DE LA GARDE 38780 EYZIN PINET	1																
J DIVERS																	
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																	
Adresses des autres établissements																	
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
				MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice													
				MVLТ réalisée au cours de l'exercice													
				MVLТ restant à reporter													

A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480.466.838 RCS VIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2021

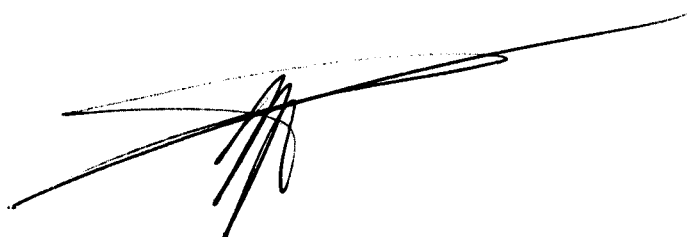
FEUILLE DE PRESENCE

Nature des droits sociaux :
(a) - 'Parts sociales'

N°	ASSOCIES	PLEINE PROP.	VOIX	NOM DU MANDATAIRE EVENTUEL - SIGNATURE
1	M. Patrick COMMECY Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	59 (a)	59	
2	Mlle Marion PILLARD Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET	1 (a)	1	
	Totaux =====	60	60	=====

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs,
arrêtée à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le Président de l'Assemblée,
Patrick COMMECY



A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

TEXTE DES RESOLUTIONS
PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 juin 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

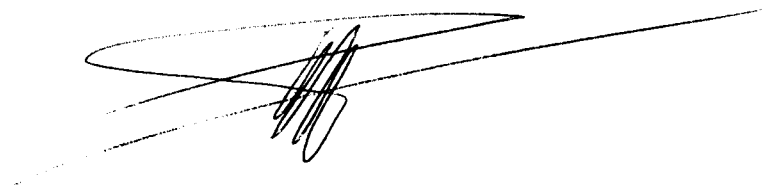
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 13 803,85 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 803,85 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte autres rservees qui s'élève ainsi à 13 803,85 euros.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.



A.FRESCO
Société à responsabilité limitée au capital de 600 euros
Siège social : Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET
480 466 838 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le 30 juin,
A 10 heures,

Les associés de la société A.FRESCO, société à responsabilité limitée au capital de 600 euros, divisé en 60 parts de 10 euros de nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Moulin de la Garde 38780 EYZIN PINET, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Patrick COMMECY, propriétaire de 59 parts sociales
- Mademoiselle Marion PILLARD, propriétaire de 1 part sociale

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick COMMECY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 13 803,85 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice

13 803,85 €

En totalité au compte autres réserves qui s'élève ainsi à 13 803,85 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Patrick COMMECY,

Marion PILLARD,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes and a long horizontal stroke at the bottom.